SERVICES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES
DE POINTE-SAINT-CHARLES ET PETITE-BOURGOGNE

COMMUNITY LEGAL SERVICES
OF POINTE-SAINT-CHARLES AND LITTLE-BURGUNDY

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2018-2019

2533 rue du Centre, bureau 101
Montréal (Québec) H3K 1J9
Tél. 514-933-8432 / Téléc. 514-933-4381
www.servicesjuridiques.org

TABLE DES MATIÈRES DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2019

Introduction 4

Priorités de l'année 2018-2019 5

- **Vie associative** 5
- **Défense collective des droits** 5
- **Accès à la justice** 5

Portrait de notre organisme 5

Conseil d'administration 6

- **Composition du conseil d'administration 2018-2019** 7
- **Principaux dossiers traités par le conseil d'administration** 7
- **Les comités du conseil d'administration** 9

Équipe de travail 10

Assemblée générale spéciale 11

Mandat de Centre local d'aide juridique 11

- **Statistiques sur les dossiers individuels** 12
- **Ce que nous disent nos statistiques 2018-2019** 13
- **Ce que nos statistiques ne disent pas…** 15
- **Services ajoutés à la Loi sur l'aide juridique en 2013 et 2014** 15

Bons coups juridiques : Des dossiers où notre travail a fait une différence 16

Autres services juridiques offerts par notre équipe 17

Éducation populaire et éducation aux droits 18

- **Activités d'éducation populaire** 18
- **Diffusion d'information juridique** 22
- **Autres activités communautaires** 22

Les anniversaires du communautaire 23

- **Plusieurs organismes fêtent leur anniversaire!** 23
- **En route vers le 50e des Services juridiques communautaires!** 24

Amélioration de l'accès à la justice 25

- **Coalition pour l'accès à l'aide juridique** 25

Détournement des pensions alimentaires pour enfants **28**

Accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales 29

Aide sociale 31

Campagne « Pauvre + Captif » **31**

Mesures punitives à l'aide sociale **33**

Victime d'actes criminels 33

Des victimes pénalisées par l'aide sociale **34**

Droit des locataires 35

Deux poids, deux mesures **35**

Espaces en voie de disparition **36**

Rehaussement du financement du milieu communautaire 37

Activités de concertation dans les quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne 38

Ancrage dans le milieu juridique et le milieu juridique communautaire 40

Priorités 2019-2020 41

Vie associative **41**

Défense collective des droits **41**

Accès à la justice **41**

INTRODUCTION

Une autre année forte en émotions se termine aux *Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne*. Nous voici rendus à ce moment précieux de l'année où nous partageons avec vous, cher.e.s membres et partenaires communautaires, nos réalisations, nos défis et nos réflexions concernant la dernière année.

Cette année a été marquée par des moments forts de rassemblements démocratiques pour faire le point sur nos campagnes, prendre des décisions collectivement concernant nos instances et choisir des pistes d'actions pour l'avenir : une assemblée publique de la campagne Pauvre & Captif, notre assemblée générale spéciale pour adopter nos nouveaux règlements généraux, une assemblée générale de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, des rencontres de comité du 50e pour commencer à planifier notre année de célébrations en 2020, entre autres.

Par ailleurs, nous avons obtenu quelques gains collectifs cette année, comme l'augmentation de l'exemption de la pension alimentaire pour enfants dans le calcul de l'aide sociale, de l'aide financière aux études, de l'aide juridique et de l'aide au logement. Nous avons aussi reçu un rehaussement important de notre financement du SACAIS, résultat d'une lutte de longue haleine pour l'amélioration du financement du milieu communautaire.

Cependant, nous avons encore beaucoup de pain sur la planche. Nous demeurons sur notre faim et devons maintenir la pression pour exiger la fin des mesures limitant les séjours hors Québec pour les prestataires de l'aide sociale et pour convaincre que les indemnités mensuelles versées par l'IVAC pour compenser une atteinte à l'intégrité ne devraient plus être coupées du chèque d'aide sociale. Nous nous désolons aussi que nos quartiers soient autant sous pression, en proie à une gentrification sauvage où les promoteurs multiplient les stratégies pour évincer les locataires et revendre ou relouer les logements à haut prix. Perdre son logement veut souvent dire quitter le quartier. On perd nos racines, on perd notre communauté, on perd nos soins, nos allié.e.s, nos repères... Le travail ne manque pas : les luttes sont multiples et les besoins le sont aussi.

Nous en profitons pour souligner le dévouement et la rigueur des membres du conseil d'administration, ainsi que l'excellent travail et l'engagement des membres de l'équipe de travail.

Finalement, l'année qui se termine a également été marquée par des mouvements non prévus dans l'équipe de travail. Deux départs, une arrivée. Beaucoup d'émotions, d'ajustements, de revirements, d'énergie pour face aux changements qui chamboulent toujours un peu… Les derniers mois ont été essoufflants!

Aux *Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne*, nous réitérons notre engagement pour la défense des droits économiques et sociaux des personnes économiquement défavorisées. La justice sociale nous tient à cœur et motive nos actions.

Les pages qui suivent dressent un portrait du travail accompli durant la dernière année et nous permettront de regarder vers l'avant et de déterminer nos priorités pour l'année qui s'amorce.

En route vers notre 50e !

Juin 2019

PRIORITÉS DE L'ANNÉE 2018-2019

Pour bien remplir notre mission, nous devons nous assurer de toujours :

- maintenir l'offre de services juridiques individuels et collectifs de qualité, et
- continuer toute mesure d'éducation aux droits, de diffusion et vulgarisation de l'information juridique.

Considérant que cette mission est au cœur de nos préoccupations au quotidien, il importe tout de même de définir quelques priorités pour l'année qui vient afin de guider nos actions.

VIE ASSOCIATIVE

- En marche vers la célébration de notre 50e en 2020 :
    - Créer un nouveau dépliant de l'organisme;
    - Renforcer nos liens avec nos membres;
    - Renforcer nos liens avec les groupes et la population de la Petite-Bourgogne en particulier.

DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

- Poursuivre la lutte contre les attaques de nos gouvernements envers les services publics et les programmes sociaux et dénoncer par des actions en justice et prises de positions publiques les lois qui compromettent les droits des personnes à faibles revenus, particulièrement en matière de :
    - aide sociale;
    - droits des locataires;
    - victimes d'actes criminels.

ACCÈS À LA JUSTICE

- Approfondir nos réflexions sur les enjeux d'accès à la justice, notamment :
    - en maintenant notre *leadership* au sein de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique;
    - en demeurant vigilants quant au nombre et aux motifs de refus de demandes d'aide juridique.

PORTRAIT DE NOTRE ORGANISME

Les *Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne* est un organisme unique au Québec. En effet, l'organisme a été créé en 1970, avant même l'existence de la Loi sur l'aide juridique, avec une mission de défense des droits des personnes démunies. Notre organisme faisait alors partie du réseau des « cliniques juridiques » réparti à travers le Québec.

D'ailleurs, ce réseau issu d'initiatives populaires a servi d'inspiration à la création du réseau de l'aide juridique et de la Loi sur l'aide juridique (1972).

Par la suite (1974), notre organisme a été accrédité comme *Centre local d'aide juridique* par la Commission des services juridiques pour offrir les services prévus à la Loi sur l'aide juridique dans les quartiers de la « Pointe » et de la « Bourgogne ». On demeurait ainsi un organisme indépendant et autonome du réseau gouvernemental, mais on obtenait un statut prévu à la loi de même qu'un financement annuel.

Nous avons donc un double statut et double mandat : OBNL de défense des droits et Centre local d'aide juridique.

Nous avons un fonctionnement démocratique et les citoyens et citoyennes des quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne ainsi que les organismes communautaires qui interviennent dans ces quartiers sont invités à devenir membres de notre organisme. Les membres participent à la détermination des orientations et à la vie associative, entre autres en exerçant leur droit de vote et de parole lors des activités et assemblées. Nous comptons présentement 197 membres.

À l'aube de notre 50e, nous réfléchissons à divers moyens pour renouveler nos liens avec nos membres et nous assurer que nous répondons à leurs besoins et préoccupations. En plus des assemblées générales, nous maintenons nos liens avec la population en général et avec nos membres, que ce soit par les communications écrites (courrier, courriel), l'affichage dans le milieu, les journaux communautaires, le site Internet, nos activités collectives, les manifestations auxquelles nous participons, nos services individuels et notre présence dans les lieux de concertation de notre milieu.

Précisons que les services et activités offerts dans le cadre de notre mandat d'OBNL de défense des droits sont ouverts à toute personne habitant les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, qu'elle soit membre ou non de l'organisme et ce, quel que soit son revenu. Toutefois, les services juridiques individuels, offerts en vertu de la Loi sur l'aide juridique, doivent l'être en conformité avec les critères d'admissibilité prévus à cette loi. Ces services sont offerts sans lien avec le statut de membre de l'organisme pour les personnes habitant nos quartiers d'intervention (Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne).

Pour réaliser les différents volets de sa mission, l'organisme compte sur une équipe engagée et compétente, comprenant les membres du conseil d'administration, les membres du personnel, des stagiaires et étudiant.e.s.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration comprend 14 postes répartis ainsi : 10 citoyen.ne.s et de 2 représentant.e.s d'organismes communautaires (1 par quartier), 1 représentant.e du personnel et la coordonnatrice de l'organisme qui elle, n'a pas de droit de vote. Le conseil voit à la mise en œuvre de la mission de l'organisme et des orientations dégagées en assemblée générale annuelle ainsi qu'à la bonne gestion de l'organisme.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019

Poste		Fin de mandat
Citoyen	**Daniel Baum**	2020
Citoyenne	**Johanne Béland** (secrétaire)	2019
Citoyenne	**Katherine Bigeard**	2020
Citoyen	**Louis-Marc Chiasson**	2019
Citoyenne	**Adèle D'Silva**	2020
Citoyenne	**Minouse Joseph** (présidente)	2019
Citoyenne	**Danielle Julien**	2019
Citoyenne	**Maryan Kikhounga-Ngot**	2019
Citoyen	**Stéphane Lampron**	2020
Citoyenne	**Madeleine Macdonald** (vice-présidente)	2020
Organisme communautaire de Pointe-Saint-Charles	**Centre des aîné(e)s de Pointe-Saint-Charles** (représenté par **Pierre Riley**) (trésorier)	2020
Organisme communautaire de la Petite-Bourgogne	**ODAS** (représenté par **Éric Belzile**)	2020
Représentante du personnel	**Danielle L'Écuyer-Labonté**	
Coordonnatrice (sans droit de vote)	**Claude-Catherine Lemoine**	

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration ont tenu, entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019, onze (11) rencontres régulières et quelques rencontres de comités de travail. Une rencontre du c.a. a eu lieu dans une salle communautaire d'une association de locataires de la Petite-Bourgogne. Les membres du conseil d'administration notent que la cogestion avec l'équipe de travail se déroule très bien.

Parmi les principaux dossiers traités par le conseil, mentionnons :

- Priorités de travail;
- Suivi des prévisions budgétaires 2018-2019 et suivi des états des résultats, adoption des prévisions budgétaires 2019-2020;
- Dépôts de demandes de financement et suivi des demandes;
- Nomination des dirigeant.e.s de l'organisme;
- Négociation de l'Entente budgétaire et administrative annuelle avec le CCJM;
- Embauche de personnel (poste de réceptionniste);

- Évaluation du personnel selon la Politique en vigueur;
- Négociation des conventions collectives;
- Correspondance à l'attention du conseil d'administration;
- Révision des règlements généraux de l'organisme;
- Planification de l'assemblée générale spéciale du 10 octobre 2018 pour l'adoption de nos nouveaux règlements généraux;
- Traduction des règlements généraux de l'organisme;
- Adoption d'une Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel;
- Notre implication au sein des deux (2) tables de concertation de notre milieu;
- Organisation des activités de célébration des anniversaires d'organismes de Pointe-Saint-Charles et planification des activités de 2020 pour souligner nos 50 ans;
- Suivi de la campagne pour un meilleur financement du communautaire par la campagne « Engagez-vous pour le communautaire »;
- Suivi des travaux de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique et de son assemblée générale de novembre 2018;
- Campagne pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants en lien avec quatre (4) programmes sociaux, dont l'aide juridique;
- Campagne Pauvre + Captif et recours juridique pour contester la disposition limitant les séjours hors-Québec des prestataires de l'aide sociale;
- Dépôt de nos commentaires concernant le projet de loi 16 : *Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*;
- Campagne dénonçant la comptabilisation par l'aide sociale des indemnités pour atteinte à l'intégrité que peuvent recevoir les victimes d'acte criminel;
- Le déploiement de nos activités d'éducation sur les droits, entre autres par la programmation des Jeudis de la Justice;
- Les suites à donner à notre projet sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales au Québec;
- Partenariat avec une maison d'hébergement pour des consultations juridiques et des ateliers d'informations juridiques;
- Campagne «Espace en voie de disparition» pour la protection du logement locatif;
- Notre offre de services en général et la qualité des services;
- Adoption des états financiers;

- Admission des nouveaux membres;
- Planification de l'assemblée générale annuelle;
- Mouvement du personnel et prolongation des contrats;
- Gestion générale des ressources humaines;
- Envoi de diverses lettres d'appui, selon les campagnes de nos allié.e.s.

Le conseil d'administration s'intéresse également aux diverses activités communautaires et enjeux dans nos quartiers afin de s'assurer que notre organisme y contribue selon son mandat. Des informations et nouvelles concernant nos quartiers sont donc partagées durant les réunions.

Aussi, en juillet 2018, après l'élection du nouveau conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle de juin, nous avons tenu une rencontre d'introduction du conseil où nous avons discuté des sujets suivants : mission et histoire de l'organisme, organigramme, structure financière, responsabilités et dossiers principaux du conseil d'administration, code d'éthique des administrateurs et engagement à la confidentialité. Cette rencontre permet de partager l'information nécessaire avec les nouveaux membres du conseil afin de les préparer à remplir leurs nouvelles fonctions. Il s'agit aussi d'un moment agréable pour que les membres déjà en poste et les nouveaux membres du conseil puissent se rencontrer.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En plus des rencontres régulières mensuelles, les membres du conseil participent à divers **comités**, principalement :

- **Comité de sélection et d'évaluation** : Ce comité a pour mandat de participer à l'embauche des nouveaux et nouvelles employé.e.s et de participer à diverses étapes de l'évaluation du personnel. La coordonnatrice et des membres du personnel sont également appelés à participer à ce comité selon ses besoins.
    - Cette année, le comité a procédé à l'évaluation de deux (2) membres du personnel dans le cadre de l'évaluation périodique des employé.e.s et une évaluation d'un membre du personnel afin de confirmer sa permanence.
    - Le comité a également procédé à l'embauche d'une nouvelle personne à la réception.
- **Comité de gestion des plaintes** : Ce comité est formé de deux (2) membres du conseil d'administration et de la coordonnatrice de l'organisme. Son rôle est de mettre en œuvre la Politique de gestion des plaintes de l'organisme.
    - Rapport du Comité de gestion des plaintes : Cette année, le comité a reçu une plainte qu'il a traitée conformément à la Politique de gestion des plaintes en vigueur. Le délai de traitement a été de 36 jours ouvrables (60 jours au total). Il n'y a aucune plainte en cours de traitement présentement.
- **Comité de révision des règlements généraux** : Ce comité a été formé il y a deux ans et son mandat a pris fin à l'automne 2018, avec l'adoption de nouveaux règlements généraux lors de l'assemblée générale spéciale le 10 octobre 2018.

ÉQUIPE DE TRAVAIL

		Parmi nous depuis :
RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ (4 jrs/sem.)	**Danielle L'Écuyer-Labonté**	1981
ORGANISATRICE COMMUNAUTAIRE (3 jrs/sem.)	**Pascale Brunet**	2012
ADJOINTES JURIDIQUES	**Danielle Whitford**	1982
	Raquel Sanchez	2000
	Martine Tessier	2015
RÉCEPTIONNISTES	**Stéphane Doucet** (départ en février 2019)	2018
	Anik Benoit (arrivée en mars 2019)	2019
AVOCAT.E.S	**Stéphane Proulx**	1989
	Manuel Johnson (congé sans solde à compter de fin mai 2019)	2014
	Annik Lafrenière (stagiaire de mai 2018 à novembre 2018, puis avocate)	2018
AVOCATE-COORDONNATRICE	**Claude-Catherine Lemoine**	2012
Nous remercions **Marie-Ange Sayumwe Muhoza,** employée d'été (2018), **Louis-Simon Besner,** étudiant bénévole du programme Pro Bono UQAM (2018-2019) et **Athina Tranquille**, stagiaire en techniques juridiques (2019), pour leur contribution cette année.		

L'année qui se termine a été marquée par des mouvements non prévus dans l'équipe de travail. Deux départs, une arrivée. Tout cela depuis février 2019. Beaucoup d'émotions, d'ajustements, de revirements, d'énergie pour face aux changements qui chamboulent toujours un peu… Les derniers mois ont été essoufflants à cet égard!

Par ailleurs, l'équipe de travail a choisi de prioriser certaines formations, afin de parfaire nos connaissances et aussi nous sensibiliser à certains enjeux importants. Ainsi, les formations suivantes ont été organisées pour l'ensemble de l'équipe :

- Formations juridiques diverses dispensées par le CCJM (12 octobre 2018) : le milieu de travail intergénérationnel, le travail d'équipe, les décisions de révision de l'aide juridique, les régimes matrimoniaux, la rédaction de lettres;

- Présentation et discussion sur le portrait de quartier statistique de Pointe-Saint-Charles, animé par Action-Gardien (25 octobre 2018);

- Formation « OMÉGA » offerte par le CCJM pour mieux intervenir dans des moments de crise aigüe (hiver et printemps 2019);

- Présentation des enjeux de développement dans le secteur Bridge-Bonaventure, animé par Action-Gardien (23 mai 2019).

Par ailleurs, certains membres de l'équipe ont participé aux formations suivantes :

- Formation offerte par le COCo sur la médiation de conflits (août 2018);
- Participation aux Journées d'études de la Commission des services juridiques (15 et 16 novembre 2018);
- Formation sur l'intervention et la détection des situations de maltraitance chez les aîné.e.s (14 décembre 2018);
- Formation sur l'approche de l'ADS+ (Analyse différenciée selon le sexe) (11 février 2019);
- « Mettre en place une politique contre le harcèlement en milieu de travail » (8 mai 2019).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

Nous avons tenu une assemblée générale spéciale le 10 octobre 2018. L'objectif (atteint!) était de discuter et adopter nos nouveaux règlements généraux, qui avaient été revus en profondeur par le conseil d'administration et l'équipe de travail l'année précédente.

La proposition de nouveaux règlements généraux a d'abord été déposée lors de l'assemblée générale annuelle du 6 juin 2018. Leur adoption a ensuite eu lieu quatre (4) mois plus tard.

Nous sommes très satisfait.e.s de ce processus décisionnel démocratique. Nous croyons que d'avoir procédé au dépôt de la proposition de règlement à l'AGA de juin 2018 a assuré un processus transparent qui a permis aux membres de prendre le temps de lire le document, en discuter et y réfléchir. Le soir du 10 octobre venu, l'assemblée s'est déroulée admirablement bien. Les discussions ont été enrichissantes, l'assemblée dans son ensemble fut somme toute courte et l'organisme s'est au final doté de nouveaux règlements généraux, à jour et reflétant nos pratiques et nos valeurs.

Nous avons aussi pris le temps de traduire la proposition de règlement vers l'anglais avant la tenue de l'assemblée générale spéciale, ce qui encourage la participation de tous nos membres, francophones comme anglophones. Quant à la traduction durant l'assemblée, nous avons tenté une nouvelle approche. Au lieu de faire de la traduction chuchotée, nous avons emprunté un équipement permettant d'utiliser des oreillettes pour faire la traduction des échanges vers l'anglais. Les membres qui ont utilisé les oreillettes ont mentionné que cela avait facilité leur participation aux débats.

Nous tenons à remercier les membres qui ont assisté à notre assemblée générale spéciale du 10 octobre 2018! Nous avons été touchés par votre présence en grand nombre pour discuter d'un sujet parfois… rebutant. Ce fut un moment important pour la santé démocratique de notre organisme, sa vision à long terme et le dynamisme de nos processus. À l'aube de nos 50 ans, cette étape a solidifié nos bases et nous tourne vers l'avenir!

MANDAT DE CENTRE LOCAL D'AIDE JURIDIQUE

À titre de Centre local d'aide juridique (nous sommes le seul organisme de ce genre au Québec), notre organisme est accrédité au sein du réseau de l'aide juridique pour offrir, dans les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, les services prévus à la Loi sur l'aide juridique en matière de droit civil (incluant droit du logement), administratif et familial. Pour remplir ce volet, notre organisme reçoit annuellement un financement du Centre communautaire juridique de

Montréal (CCJM), lequel est responsable de l'organisation et de la répartition des effectifs et des services d'aide juridique pour la région montréalaise.

Pour ce volet de notre mandat, nous devons appliquer les critères de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* pour déterminer l'admissibilité aux services (admissibilité financière et admissibilité selon la nature des services requis). Ces services sont offerts à toutes les personnes admissibles à l'aide juridique qui habitent à Pointe-Saint-Charles ou à la Petite-Bourgogne et cela, que ces personnes soient membres ou non de notre organisme.

Précisons que nous n'offrons aucun service en matière de droit pénal et criminel, droit de l'immigration et de la jeunesse. Ces services sont dispensés par des bureaux spécialisés du réseau de l'aide juridique.

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS INDIVIDUELS

Demandes d'aide juridique traitées en 2018-2019 (et comparatifs)							
Dossiers ouverts	**2018-2019**	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
POINTE-SAINT-CHARLES	**464**	464	485	452	485	446	470
PETITE-BOURGOGNE	**356**	298	299	272	294	297	271
Total des dossiers ouverts :	**820**	762	784	724	779	743	741
MANDATS	**201**	207	255	187	201	156	166
REFUS	**111**	74	98	63	63	62	58
Total des demandes traitées :	**1 132**	1 043	1 137	974	1 043	961	965

Résumé de l'ensemble des demandes 2018-2019
1 132 DEMANDES TRAITÉES

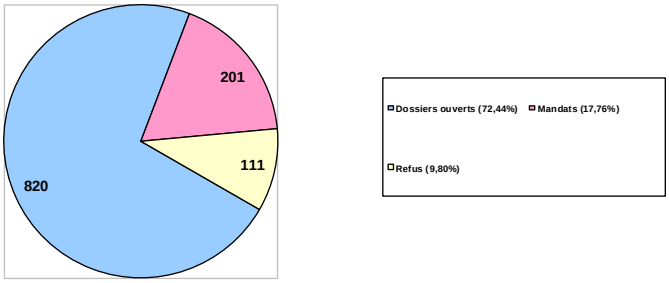

RÉPARTITION DES DOSSIERS SELON LES SECTEURS DE DROIT (820 DOSSIERS OUVERTS)

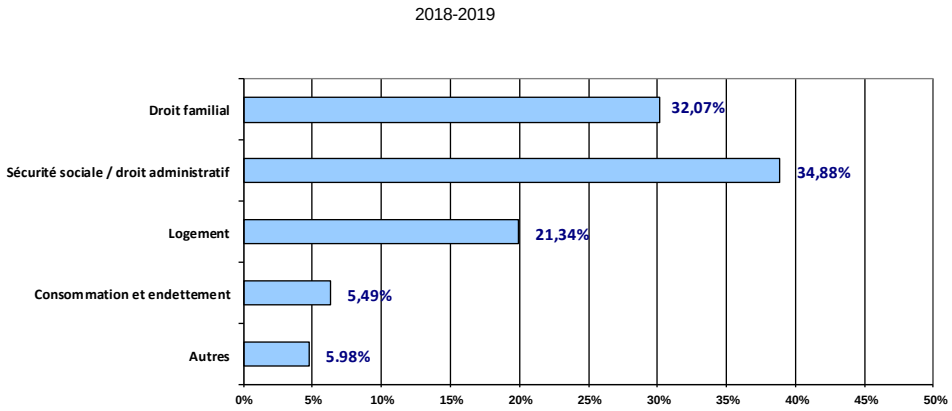

CE QUE NOUS DISENT NOS STATISTIQUES 2018-2019

Nous remarquons une augmentation de demandes d'aide juridiques traitées par notre organisme relativement à l'année précédente, c'est-à-dire **89** demandes traitées de plus cette année. Cela se traduit plus spécifiquement par **58** dossiers de plus ouverts pour des personnes que nous représentons. Cela reflète en effet le sentiment de l'équipe : ce fut une grosse année avec une très grande quantité de dossiers à mener, dans un contexte de mouvement dans l'équipe de travail. Bon an, mal an, le nombre de dossiers ouverts pour des personnes que nous représentons se maintient et est plus élevé les années où nous avons la chance d'accueillir un.e stagiaire, comme c'est le cas pour cette année. La somme plus élevée des demandes traitées (**1 132** demandes) en témoigne.

Nous remarquons aussi que le nombre de refus de demandes d'aide juridique est beaucoup plus élevé cette année. Les principaux motifs derrière ces refus sont les suivants :

- N'a pas fourni tous les documents nécessaires pour établir son admissibilité : **55** (**22** l'an dernier);
- Inadmissibilité financière : **14** (**22** l'an dernier);
- Service non couvert par la Loi sur l'aide juridique : **13** (**8** l'an dernier);
- Refus de contribuer (ne peux pas payer le montant de la contribution de l'aide juridique exigée ou ne souhaite pas la payer) : **12**.

Avec la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique, une plus grande proportion des personnes que nous représentons ont des revenus de travail ou de pension. En vertu de la règlementation, un nombre beaucoup plus élevé de documents est exigé pour ces personnes que pour les personnes recevant des prestations d'aide financière de dernier recours. Aussi, il est

parfois difficile pour les personnes requérant l'aide juridique d'obtenir et de fournir tous les documents requis par les instances supérieures du réseau de l'aide juridique. Cela peut avoir comme conséquence de mener à un refus d'aide juridique ou un abandon par la personne de ses démarches devant ces exigences administratives.

Depuis l'an dernier, nous avons modifié nos méthodes de suivi des demandes d'aide juridique. Nous faisons plus de démarches auprès des gens pour compléter les dossiers en suspens dans le but de limiter le nombre de refus pour dossier incomplet. Cela impose plus de gestion de documents, plus de travail pour nous et plus de temps accordé à cette étape (qui précède le travail juridique pour lequel nos services sont requis à proprement parlé). Tout de même, nos nouvelles méthodes semblaient avoir porté fruit l'an dernier, car le nombre de refus avait diminué.

Cette année, nous constatons une hausse importante des refus d'aide juridique, soit **111** au total. La question du nombre et des raisons menant à un refus d'aide juridique nous préoccupe toujours. Nous demeurons donc vigilant.e.s.

Le nombre de dossiers en matière familiale a augmenté en nombre et en proportion de tous nos dossiers, par rapport à l'an dernier :

Droit de la famille	Nombre de dossiers ouverts	Proportion de tous nos dossiers ouverts
2015-2016	201	27,8%
2016-2017	208	26,5%
2017-2018	230	30,2%
2018-2019	263	32,07%

Le nombre de dossier en droit administratif (aide sociale, IVAC, CSST, SAAQ, prestations pour enfants, etc.) est un peu moins que l'an dernier :

Droit administratif	Nombre de dossiers ouverts	Proportion de tous nos dossiers ouverts
2015-2016	314	43,4%
2016-2017	308	39,3%
2017-2018	296	38,9%
2018-2019	286	34,88%

Cette année, le nombre de dossiers en droit du logement continue d'être en hausse :

Droit du logement	Nombre de dossiers ouverts	Proportion de tous nos dossiers ouverts
2015-2016	120	16,6%
2016-2017	155	19,8%
2017-2018	152	20,0%
2018-2019	175	21,34%

Nos statistiques semblent confirmer notre sentiment d'urgence face à la gentrification rapide de nos quartiers : les droits des locataires sont mis à mal. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette hausse de dossiers en droit du logement. Est-ce dû à la conversion de logements locatifs en cottages ou en condominiums? Est-ce dû à la détérioration des conditions de logement ou des hausses de loyers qu'on n'arrive plus à payer? Est-ce que les gens connaissent mieux leurs droits et les ressources qui peuvent les aider?

Finalement, nous avons ouvert beaucoup plus de dossiers en droit de la consommation (protection des consommateurs) cette année :

Droit de la consommation	Nombre de dossiers ouverts
2015-2016	24
2016-2017	37
2017-2018	12
2018-2019	45

Est-ce que les gens seraient plus endettés? Plus intimidés par les créanciers? Est-ce que les pratiques des commerçants empirent? À suivre.

CE QUE NOS STATISTIQUES NE DISENT PAS…

En cette fin d'année, nous nous sentons fatigués. Nous constatons que les dossiers de droit de la famille sont de plus en plus complexes, tant dans leur sensibilité, que leur procédure, que leur déroulement. Il devient parfois difficile de soutenir psychologiquement les personnes que nous accompagnons. Nous sommes témoin de leurs grands besoins de soutien et suivi psychologiques causés par les démarches judiciaires.

Cette année plus que jamais, nous avons observé que les procès de longue durée se multiplient. Il n'est plus rare qu'un procès dure 3, 4 ou 5 jours et même plus! Des procès aussi longs ont des répercussions sur notre organisation du travail, sur l'énergie que nous pouvons consacrer aux autres dossiers et sur la priorisation des enjeux sur lesquels nous pouvons travailler.

SERVICES AJOUTÉS À LA LOI SUR L'AIDE JURIDIQUE EN 2013 ET 2014

Rappelons que parmi les mesures incluses dans le *Plan accès justice* déposé au printemps 2012 par le gouvernement de l'époque, de nouveaux services ont été ajoutés à la Loi sur l'aide juridique. Ces nouveaux services visent à faciliter l'accès à la justice pour les familles.

Une autre des particularités de ces nouveaux services est le fait qu'ils sont offerts à toute la population, quel que soit son revenu, à coût abordable et en demeurant gratuits pour les personnes admissibles à l'aide juridique gratuite. Nous parlons ici du *Service d'aide à l'homologation d'ententes en matière familiale* (SAH) disponible depuis novembre 2013 et du *Service administratif de rajustement des pensions alimentaires* (SARPA) disponible depuis avril 2014.

LE « SAH »

Le Service d'aide à l'homologation (SAH) s'adresse aux parents qui s'entendent pour apporter des modifications à un jugement existant relatif à :

- La garde, les droits d'accès, la pension alimentaire d'un enfant;
- La pension alimentaire d'un enfant ou d'un ex-conjoint.

Pour obtenir ce service, le montant total à payer pour les deux parties est de 554 $ et comprend les droits de greffe et les honoraires. Les personnes admissibles à l'aide juridique peuvent être exemptées en tout ou en partie du paiement de leur part. Ce service est rendu via les bureaux d'aide juridique et les personnes n'ont pas à se présenter au tribunal pour l'obtention d'un nouveau jugement. Le traitement de ces dossiers est fait en accéléré par la Cour et le jugement est reçu par la poste.

Le service SAH est offert par le personnel permanent de l'aide juridique ou par des avocat(e)s de la pratique privée.

LE « SARPA »

Depuis le 1er avril 2014, le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires (SARPA) permet aux parents de modifier le montant d'une pension alimentaire pour enfant mineur de façon administrative. Ce service est administré par la Commission des services juridiques. Encore là, le coût du service est raisonnable.

Ce service évite aux parents de devoir retourner devant la Cour et d'encourir des frais importants pour réviser le montant d'une pension alimentaire lorsque surviennent des changements de situation.

Le service SARPA est centralisé. Ce n'est donc pas un service que nous offrons directement aux Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne. Pour plus d'informations :

- Le service téléphonique 1-855-leSARPA (1-855-537-2772) ou, pour la région de Montréal, avec le 514-873-3563;
- Le site Internet: www.sarpaquebec.ca.

QU'EN EST-IL?

Encore cette année, nous constatons que, malheureusement, peu de publicité ayant été faite pour ces services par l'aide juridique, peu de personnes savent que ces services existent et y font appel. Cela est dommage, car il s'agit de services utiles qui gagneraient probablement à être largement connus. Concrètement, nous avons ouvert **8** dossiers d'aide à l'homologation (SAH) cette année, soit près de trois fois plus que l'an dernier. Mais cela reste tout de même bien peu... Rappelons que pour bénéficier du service d'aide à l'homologation, les parties doivent déjà s'entendre sur tous les éléments avant de procéder. L'avocat.e traduit ensuite leur entente en procédures judiciaires et en consentement à jugement, mais n'agit pas comme médiateur ou négociateur si les parties ne s'entendent pas sur tout. Cela limite la portée du service.

BONS COUPS JURIDIQUES : DES DOSSIERS OÙ NOTRE TRAVAIL A FAIT UNE DIFFÉRENCE

LOGEMENT

- Nous avons contesté une reprise de logement. Bien que la reprise ait été accordée (malheureusement), nous avons obtenu une compensation financière plus élevée que les simples frais de déménagement et un report de la date de la reprise.
- Notre client a obtenu gain de cause devant la Régie du logement, alors que son locateur avait décidé d'arrêter d'offrir le service de câble télé sans suivre les règles de modification d'un bail.
- Nous avons obtenu l'annulation d'une décision d'une coopérative d'exclure comme membre notre cliente, décision d'exclusion qui entraînait la résiliation du bail. La Cour supérieure a jugé que le conseil d'administration de la coopérative n'était pas en mesure de rendre une décision impartiale et donc que sa décision était arbitraire et déraisonnable.

INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (IVAC)

- La Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels ayant transmis à notre client son dossier administratif dans un délai d'environ 205 jours alors que la loi prévoit que cela doit être fait dans un délai de 30 jours, le TAQ a ordonné à l'IVAC de lui verser une indemnité de 5 000 $.

- Nous continuons de contester la façon dont le MTESS interprète sa loi sur l'aide sociale. Le MTESS comptabilise les indemnités pour atteinte à l'intégrité que peuvent recevoir les victimes d'acte criminel mensuellement. Résultat : le chèque d'aide sociale est coupé du même montant. Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a donné raison au MTESS. Nous avons contesté cette décision devant la Cour supérieure qui a dit que bien que cela soit une question de justice sociale et que le résultat est inacceptable, elle ne va pas renverser la décision du TAQ. La Cour d'appel en avril 2019 choisit aussi de ne pas intervenir. Malgré ces revers devant les tribunaux, nous considérons que la ténacité des prestataires qui portent ce dossier ainsi que notre détermination à faire cesser cette injustice est néanmoins un « bon coup juridique ». Nous espérons que le vent tournera bientôt dans ce dossier!

DROIT DE LA FAMILLE

- Nous avons obtenu des dommages pour une cliente qui a subi de la violence conjugale. Nous avons aussi obtenu d'autres mesures permettant de faciliter un nouveau départ pour notre cliente. Ce jugement est malheureusement porté en appel et nous espérons qu'il sera maintenu.

- Nous avons obtenu l'annulation du mariage et une somme d'argent en dommages demandées par notre cliente.

- Nous avons réussi à désamorcer des situations conflictuelles et conclure des ententes à la satisfaction des parents et enfants majeurs que nous représentons. Ces ententes sont selon nous dans le meilleur intérêt des enfants de ces familles.

CSST (ACCIDENT AU TRAVAIL)

- Le TAT ayant d'abord rejeté la demande de notre client, nous avons obtenu un nouveau procès en démontrant que la décision de première instance comportait une erreur déterminante. Cela nous donne une deuxième chance dans notre recours.

PRESTATIONS DE SOUTIEN AUX ENFANTS

- Notre cliente demandait une rétroactivité du paiement du supplément pour enfant handicapé. Étant donné que cette allocation est une mesure sociale et a pour but d'aider les parents d'un enfant handicapé, nous avons obtenu la rétroactivité car le juge était d'accord avec nous : il faut interpréter cette loi de façon large. Le critère pour accorder la rétroactivité retenu par Retraite Québec était donc trop rigide.

AUTRES SERVICES JURIDIQUES OFFERTS PAR NOTRE ÉQUIPE

Nous continuons à offrir un service journalier d'information de base (par téléphone ou en personne). Nous répondons ainsi à environ 700 demandes d'information par année. À noter qu'il ne s'agit pas de consultations juridiques complètes, mais bien d'un service d'information juridique et de référence qui permet d'évaluer avec les personnes, la nature de leur problème et l'urgence de la situation. Lorsque nous ne pouvons répondre à une demande, nous dirigeons les personnes vers les ressources appropriées.

Pour les personnes non admissibles à l'aide juridique et qui ne peuvent assumer les frais d'avocats, nous avons répertorié des ressources et documents disponibles. Ces renseignements sont disponibles sur notre site Internet www.servicesjuridiques.org et à nos bureaux.

Nous offrons un service de commissaire à l'assermentation sur rendez-vous.

Nous apportons soutien et conseils à des organismes communautaires qui sont aux prises avec des questions d'ordre juridique, souvent en lien avec leur statut d'OBNL. Nous apportons aussi un soutien aux intervenants communautaires, travailleurs sociaux, infirmières, etc., œuvrant dans des organismes de nos territoires d'intervention afin de les soutenir dans leurs démarches auprès de citoyen.ne.s lorsque des questions juridiques sont en jeu. Nous avons également une entente de service avec la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles selon laquelle nous leur fournissons un soutien juridique en lien avec leur statut d'OBNL.

Bien souvent, nous réalisons que les problématiques et les besoins des personnes qui nous sollicitent dépassent le seul aspect juridique de la demande de services. Dans nos interventions avec les personnes requérant nos services, nous tentons d'abord de les rassurer et de les mettre en lien avec les organismes ou ressources adéquates œuvrant dans nos quartiers. Ceci évidemment, avec leur consentement, en respectant les règles de confidentialité, et dans une perspective de soutien global à la personne.

ÉDUCATION POPULAIRE ET ÉDUCATION AUX DROITS

La mission de notre organisme est d'œuvrer à la reconnaissance, la protection et la défense des droits économiques et sociaux pour les populations défavorisées. Nous défendons au jour le jour des personnes vulnérables, aux prises avec des situations de déni de droits et plus que jamais, en cette année encore marquée par l'austérité malgré quelques réinvestissements annoncés, nous constatons la fragilité du filet de protection sociale.

Notre pratique de défense de droits par la représentation individuelle se complète par des actions collectives, des activités d'éducation populaire, et des activités de mobilisation et de revendication politiques.

Ce volet de nos interventions se déploie sous diverses formes. Les activités de la dernière année sont décrites plus amplement dans les pages suivantes.

ACTIVITÉS D'ÉDUCATION POPULAIRE

Résumé

- 6 Jeudis de la justice, incluant un (1) après-midi Portes ouvertes;
- 14 ateliers dans les groupes ou auprès d'institutions sur des thèmes variés;
- Des groupes variant de 6 à 100 personnes;
- Environ 533 personnes ont participé à ces activités.

LES « JEUDIS DE LA JUSTICE »

Il s'agit de conférences ou ateliers portant sur divers sujets visant la diffusion, la vulgarisation et l'appropriation de notions juridiques ou de sujets d'intérêt sociopolitique. L'objectif est que les

participant.e.s en apprennent davantage sur leurs droits. Nous tentons d'identifier des sujets qui répondent aux besoins et préoccupations de la population. Ces activités sont généralement données par les membres de notre équipe, mais parfois, selon les thématiques identifiées, nous faisons appel à d'autres professionnels ou intervenants ayant des compétences complémentaires aux nôtres.

Nous tentons ainsi de donner aux personnes qui assistent à ces rencontres, des moyens de faire respecter leurs droits ainsi qu'une meilleure compréhension de certains rouages du système judiciaire.

6 Jeudis de la justice

Date	Automne 2018	Participation
6 septembre 2018 Centre Lorne avec repas servi	**Droit au logement & la marche du FRAPRU** Animé par Sébastien Laliberté, organisateur communautaire du RIL. Traduction par Pascale Brunet des Services juridiques communautaires et Jean Lalande du Welfare Rights Committee Organisé en collaboration avec le Comité des sans-emploi, le Welfare Rights Committee et le Club populaire des consommateurs	26 personnes
18 octobre 2018 chez DESTA	**Légalisation du cannabis : que dois-je savoir?** Atelier co-animé par Me Annik Lafrenière des Services juridiques communautaires et Me Arij Riahi, criminaliste	18 personnes
29 novembre 2018 dans les locaux des Services juridiques	**Les agences de recouvrement et mon dossier de crédit** Animé par Élise Thériault d'Option-Consommateurs	14 personnes
	Hiver/Printemps 2019	
21 février 2019 dans les locaux des Services juridiques	**Évitez les débranchements : les ententes de paiement avec Hydro-Québec** Animé par Isabelle Mailloux-Béïque de l'ACEF du Nord	6 personnes
14 mars 2019 Centre Lorne avec repas servi	**Justice pour les locataires** sur la réforme de la Régie du Logement revendiquée par le RCLALQ et le projet de recherche sur les mécanismes de conversion de logements en copropriétés Animé par Me Manuel Johnson des Services juridiques communautaires et Maxime Roy-Allard du RCLALQ	35 personnes
4 avril 2019 dans les locaux des Services juridiques	**Portes ouvertes : Droit du travail** Présentation de 3 mini-ateliers : - **Le droit au chômage :** animé par Jérémie Dhavernas du Mouvement Action Chômage; - **Les normes du travail :** animé par Cynthia Bergeron d'Au bas de l'échelle; - **J'ai des revenus de travail : suis-je admissible à l'aide juridique?** animé par Me Claude-Catherine Lemoine des Services juridiques communautaires.	9 consultations juridiques + 16 personnes pour les mini-ateliers

ATELIERS DANS LES GROUPES COMMUNAUTAIRES

À la demande d'organismes et groupes communautaires, nous offrons aussi des activités d'information sur des sujets à partir des besoins exprimés par leurs membres. Nous avons parfois conçu des présentations spécifiques en fonction de leurs besoins. Nous avons aussi une banque d'ateliers que les groupes peuvent explorer pour identifier des activités de formation. Cette banque d'ateliers est mise à jour chaque année et nous la faisons circuler auprès de nos organismes partenaires et dans les Tables de concertation de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne.

Les demandes varient en nombre d'année en année. Nous tentons de répondre à la demande en fonction de nos disponibilités.

14 ateliers dans les groupes communautaires et cliniques

2 juin 2018	**Présentation sur les droits des locataires** Conférence donnée auprès d'un organisme de la communauté éthiopienne de Montréal Animé par Me Manuel Johnson	Environ 30 personnes
18 juin 2018 Centre Pauline-Julien	**Atelier sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales au Québec** Atelier donné à des étudiant.e.s du programme d'éducation aux adultes Animé par Me Claude-Catherine Lemoine	Environ 12 personnes
12 juillet 2018 dans les locaux des Services juridiques	**Formation sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales au Québec** Formation donnée aux juristes et intervenant.e.s de la Clinique juridique du Mile-end, Tyndale et Parc-Extension Animé par Me Claude-Catherine Lemoine	12 personnes
12 octobre 2018 La Plaza	**Formation sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales au Québec** Formation donnée à des avocat.e.s de l'aide juridique dans le cadre de la journée de formation du CCJM Animé par Me Claude-Catherine Lemoine	Environ 12 avocat.e.s de l'aide juridique
15 novembre 2018 Hyatt	**Aide sociale : quand l'action collective s'invite au TAQ** Formation sur la défense collective des droits et la campagne Pauvre + Captif dans le cadre des journées d'études de la Commission des services juridiques Animé par Me Claude-Catherine Lemoine et Pascale Brunet	Environ 100 avocat.e.s de l'aide juridique
6 décembre 2019 CEDA	**Atelier sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales qui touchent les familles et la retraite** Dans le cadre des Café-Info du Service d'Aide aux nouveaux arrivants du CEDA Animé par Me Claude-Catherine Lemoine	Environ 8 personnes

31 janvier 2019 Carrefour d'éducation populaire	**Légalisation du Cannabis : Quels sont mes droits? Que dois-je savoir?** Dans le cadre de L'invité.e du mois du Carrefour Animé par Me Annik Lafrenière	8 personnes
1er février 2019 Famijeunes	**Les services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne : Présentation de notre organisme** Lors d'une réunion d'équipe de Famijeunes Animé par Me Manuel Johnson	12 intervenant.e.s
5 février 2019 Centre Pauline-Julien	**Atelier sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales au Québec** Atelier donné à des étudiant.e.s du programme d'éducation aux adultes. Animé par Me Stéphane Proulx	29 personnes
25 février 2019 UTTAM	**Les fondements, le fonctionnement et les limites du régime d'aide juridique** Animé par Me Manuel Johnson	25 personnes
20 février 2019 à Laval	**Présentation sur le guide sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales au Québec** Lors des Rendez-vous interculturels de Laval, un colloque organisé par la Direction régionale de Services Québec de Laval (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale) Animé par Me Annik Lafrenière	100 personnes
19 mars 2019 Maison des jeunes l'Escampette	**Légalisation du Cannabis : Quels sont mes droits? Que dois-je savoir?** Animé par Me Manuel Johnson	25 personnes
10 avril 2019 Familles en action	**Droit familial : Séparation, divorce & garde d'enfants** Animé par Me Manuel Johnson	8 personnes
21 mai 2019 YMCA de Pointe-Saint-Charles	**Testaments et succession** Pour le programme aîné.e.s du YMCA Animé par Me Claude-Catherine Lemoine	28 personnes

À venir :

6 juin 2019 Université Laval	**Participation au panel** Colloque « Culture juridique des droits de la personne et justiciabilité des droits sociaux: nouvelles perspectives », organisé par la faculté de droit de l'Université Laval.	
12 juin 2019 de 14h00 à 15h30 HLM Favard	**Cannabis : que dit la loi?** Animé par Me Annik Lafrenière	

DIFFUSION D'INFORMATION JURIDIQUE

Cette année, nous avons continué d'alimenter régulièrement notre site web (www.servicesjuridiques.org) de nouvelles juridiques en lien avec notre pratique et les préoccupations du milieu. Par exemple :

- « Les Services juridiques communautaires déposent un mémoire concernant le projet de loi 16 (Régie du logement) », 10 mai 2018;
- « [Atelier de fabrication de marionnettes géantes] Mani-Fête : la Pointe communautaire plus que jamais! », 29 avril 2019;
- « Jeudis de la Justice [4 avril 2019] PORTES OUVERTES sur le thème du travail » : 20 mars 2019;
- « Comité 50e anniversaire des Services juridiques communautaires », 19 mars 2019;
- « Jeudis de la Justice [14 mars 2019] Justice pour les locataires », 28 février 2019;
- « Jeudis de la Justice [21 février 2019] Évitez les débranchements : les ententes de paiement avec Hydro-Québec », 31 janvier 2019;
- « Jeudis de la Justice [29 novembre 2018] Les agences de recouvrement et mon dossier de crédit », 2 novembre 2018;
- « Jeudis de la Justice [18 octobre 2018] Légalisation du cannabis : que dois-je savoir? », 5 octobre 2018;
- « ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE [10 octobre 2018] SPECIAL GENERAL MEETING », 27 septembre 2018;
- « Jeudis de la Justice [6 septembre 2018] Droit au Logement et Marche du FRAPRU », 24 août 2018;
- « Rapport d'activités 2017-2018 », 19 juin 2018;
- « ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE [6 juin 2018] », 25 mai 2018.

Nous avons aussi maintenu l'offre de documentation juridique gratuite – sur divers sujets – disponible dans nos locaux (dépliants et matériel relié aux sessions d'information). Nous offrons également notre propre série de 8 dépliants sur l'accès aux mesures sociales en français et en anglais. Nous avons maintenu nos communications avec nos membres et la population en général, pour informer de nos services, activités et informations sur divers sujets tant par envoi postal que par courriel.

Encore une fois cette année, nous avons manqué de temps pour avancer la création d'un nouveau dépliant. Nous croyons pouvoir le terminer l'an prochain, en lien avec nos célébrations du 50e.

AUTRES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Outre les *Jeudis de la justice* et des ateliers dans les groupes, il est important pour les *Services juridiques communautaires* d'être présent lors des activités communautaires organisées par d'autres organisations et de participer aux luttes sociales qui touchent les gens qui fréquentent notre organisme. Cela permet aux résident.e.s de Pointe-Saint-Charles et de Petite-Bourgogne de

connaître les membres de notre équipe en dehors des moments où ils se présentent dans nos locaux pour obtenir des services juridiques. Il est important de faire connaître l'ensemble de nos volets d'action à la population (juridique, éducation populaire, défense collective des droits et luttes locales et nationales). Nous souhaitons rejoindre davantage les personnes qui sont plus nouvellement arrivées dans le quartier. Nous voulons aussi faire reconnaître notre spécificité comme organisme communautaire de défense collective et d'unique centre local d'aide juridique au Québec.

Bref, le fait d'être présent lors d'événements organisés par d'autres permet de renforcer le lien de confiance et de tricoter nos liens avec la population et les organismes, tout en augmentant la visibilité de notre organisme.

Événements :

- **19 juin 2018** : Animation de l'assemblée générale annuelle du Mouvement Action Chômage (MAC) (Animation)
- **9 juillet 2018 :** Co-animation de l'assemblée générale extraordinaire du CPAS (Co-animation)
- **8 septembre 2018 :** Festival de la Petite-Bourgogne (Kiosque)
- **13 septembre 2018** : Marche du FRAPRU : passage à Montréal (Participation)
- **18 octobre 2018 :** Présence à l'assemblée générale du Welfare Rights Committee (Participation)
- **19 octobre 2018 :** Visite des étudiant.e.s de CURE (Community-University Research Exchange/Échange de recherche communauté-université)
- **25 octobre 2018 :** Présence au lancement du guide sur les droits des usagers en santé du Carrefour d'éducation populaire (Participation)
- **14 décembre 2018 :** Forum des cliniques juridiques (participation)
- **10 avril 2019** : 50 ans du CEDA : présentation de Michel Blondin (Participation)
- **15 avril 2019** : Manifestation contre la gentrification à Pointe-Saint-Charles (Participation et prise de parole)
- **10 mai 2019** : Soirée solidarité du Carrefour d'éducation populaire (Kiosque)
- **16 mai 2019** : Rendez-vous des aîné.e.s du Sud-Ouest (Kiosque)

LES ANNIVERSAIRES DU COMMUNAUTAIRE

PLUSIEURS ORGANISMES FÊTENT LEUR ANNIVERSAIRE!

Nous avons participé à divers comités qui préparent des activités pour souligner les anniversaires de plusieurs groupes qui fêtent un anniversaire cette année (ou un peu avant ou un peu après) : 100e, 50e, 40e, 30e, 10e, 1er anniversaire… Nous sommes nombreux!

L'organisatrice communautaire des Services juridiques communautaires a su mettre ses multiples talents à profit en soutenant une démarche artistique, collective et citoyenne de création de marionnettes géantes pour le grand défilé de la Mani-Fête qui aura lieu à Pointe-Saint-Charles le 13 juin 2019 en après-midi.

Pour ce faire, nous avons participé aux rencontres préparatoires pour élaborer l'idée de la Mani-Fête et animé ces ateliers de création de marionnettes géantes (animation, recherche de financement et préparation) :

- 18 février 2019 de 17h à 19h
- 19 mars 2019 de 17h à 19h
- 1er avril 2019 de 17h à 20h
- 8 avril 2019 de 17h à 20h
- 15 avril 2019 de 17h à 20h
- 22 avril 2019 de 17h à 20h (annulée)
- 29 avril 2019 de 17h à 20h
- 6 mai 2019 de 17h à 20h
- 13 mai 2019 de 17h à 20h
- 20 mai 2019 de 17h à 20h
- 27 mai 2019 de 17h à 20h
- 3 juin 2019 de 17h à 20h
- 10 juin 2019 de 17h à 20h

Nous avons aussi pris la parole avec grand plaisir lors des allocutions de la fête du 50e de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles le 3 mai 2019. Nous avons partagé la scène avec le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles pour témoigner de la richesse et la force de notre Village Gaulois.

EN ROUTE VERS LE 50E DES SERVICES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES!

Nous avons également commencé à imaginer ce à quoi nous souhaitons que ressemble notre année d'anniversaire en 2020.

Un comité a été mis sur pied et s'est réuni au cours de l'année pour commencer à planifier notre année de festivités de l'an prochain :

- **30 octobre 2018 de 15h à 17h** : Projection « *Citoyen nouveau : Services juridiques communautaires »***,** un film de l'ONF réalisé en 1972
- **13 novembre 2018 de 15h à 17h *:*** Discussion sur l'accès à la Justice
- **4 décembre 2018 de 15h à 17h** : Discussion avec Pierre Riley, de la Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles
- **26 février 2019 de 10h à 12h :** Remue-Méninges pour l'organisation de notre party de 50e
- **27 mars 2019 de 10h à midi :** Suite du remue-méninge pour l'organisation de notre party de 50e

Des surprises, des fêtes et des actions pour plus de justice sociale seront au rendez-vous. Plus de détails dans les prochains mois…

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA JUSTICE

COALITION POUR L'ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE

L'accès à la justice, et tout particulièrement l'accès à l'aide juridique, est au cœur de notre mission. Ainsi, lors de chaque assemblée générale et dans chaque rapport d'activités depuis 2007, nous discutons des enjeux et faisons état des actions de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique.

Les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont augmenté le 1er janvier 2016, puis le 31 mai de chaque année depuis ce temps. Malgré ces hausses annuelles, il ne semble pas y avoir un meilleur accès à l'aide juridique. D'autres obstacles doivent être mis en lumière. Nous poursuivons donc notre participation et maintenons notre leadership au sein du comité de coordination de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique.

Au cours de la dernière année, les travaux de ce comité incluent notamment :

- Une lettre ouverte a été publiée dans Le Soleil, le 1er octobre 2018. « Le temps est venu de moderniser l'aide juridique », signée par 5 membres du comité de coordination de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique : https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/le-temps-est-venu-de-moderniser-laide-juridique-c505ecc5d32bebd817fafba77a863c8f

- Analyse des résultats et commentaires recueillis par le questionnaire qui a circulé l'an dernier afin d'identifier les principales préoccupations et priorités d'action concernant l'accès à l'aide juridique;

- Rédaction d'une synthèse des résultats obtenus par le questionnaire;

- Analyse des résultats de la hausse des seuils d'admissibilité du 1er janvier 2016 (toujours en cours);

- Analyse du verbatim et des documents produits lors de l'étude des crédits 2018;

- Analyse des budgets du ministère de la Justice et de la Commission des services juridiques;

- L'automne a été consacré à l'organisation de l'assemblée générale de la Coalition tenue le 6 novembre 2018 :
    - Planification du contenu;
    - Préparation des présentations PowerPoint;
    - Animation, prise de note, logistique de l'assemblée;
    - Convocations et confirmation des présences;
    - Préparation des documents d'assemblées.
- L'AG a permis de :
    - faire le point sur la campagne et présenter les travaux du comité;
    - valider les revendications principales de la Coalition et les prioriser;
    - convenir de pistes d'actions prioritaires;
    - clarifier nos processus et moyens de communication.
- Élaboration en continu d'un plan de travail avec échéanciers;
- Recrutement au comité de coordination et confirmation des engagements;
- Transmission d'une demande de rencontre à la ministre de la Justice Sonia Lebel;
- Transmission d'une demande de rencontre au président de la Commission des services juridiques, Me Yvan Niquette;
- Rencontre avec le président de la Commission des services juridiques, Me Yvan Niquette (16 mai 2019);
- Identification de cas-type où l'inadmissibilité à l'aide juridique doit être dénoncée;
- Mise à jour des coordonnées et personnes-ressources des groupes membres. Reprise de contact dans certains cas;
- Il y a eu six (6) réunions du comité de coordination tenues et toutes sauf une ont eu lieu dans nos locaux;
- L'assemblée générale du 6 novembre 2018 a eu lieu dans les locaux de la CSN.

Nous mentionnons ces réalisations du comité de travail de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, non pas pour nous les approprier, mais parce que notre implication au sein de la Coalition est importante et centrale à notre mission.

Les contributions particulières de notre organisme aux travaux de la Coalition se détaillent comme ceci :

- Nous assumons la coordination des travaux de la Coalition :
    - Rappels, coordination et animation des rencontres du comité;

- Au besoin, nous maintenons le lien avec tous les membres du comité de coordination pour nous assurer que chacun reçoit et échange toute information pertinente;
- Nous préparons les ordres du jour pour les rencontres du comité de travail;
- Nous sommes en charge de la mise à jour de la base de données des membres de la Coalition (coordonnées et personnes-ressources);
- Nous demeurons le lieu de concertation entre tous les acteurs qui gravitent autour de la Coalition, ses coordonnées officielles demeurent celles de notre organisme et les questions d'information sont traitées par notre équipe.

- Nous nous occupons de toutes les communications avec les groupes membres de la Coalition :
  - Nous recevons les validations de membership et assurons le suivi de tous les messages reçus des groupes membres;
  - Nous sommes gardiennes de la nouvelle base de données des membres de la Coalition et nous complétons la mise à jour des coordonnées;
  - Nous avons pris en charge la préparation des documents d'assemblée et les documents relatifs aux travaux de la Coalition.
- Dans le cadre de la tenue de l'assemblée générale de la Coalition :
  - Nous avons préparé la plupart des présentations PowerPoint en vue de l'AG;
  - Nous avons participé à la rédaction de la synthèse des résultats du questionnaire afin de la présenter à l'assemblée générale.

Nous soulignons qu'il existe au sein du comité de travail de la Coalition un bon partage des tâches. Les forces de chacun et chacune sont mises en valeur et la mise en commun des réflexions et connaissances de chaque personne est inspirante.

Le temps requis pour dynamiser et soutenir les travaux de la Coalition est considérable et l'équipe note qu'il est toujours difficile d'y consacrer l'énergie et le temps nécessaires. Ce travail est en continu et il sera toujours possible d'en faire plus et de faire mieux.

Par ailleurs, rappelons que les seuils d'admissibilité à l'aide juridique sont maintenant arrimés avec le salaire minimum. Ainsi, le 31 mai 2019, ces seuils ont de nouveau été augmentés pour tenir compte de l'augmentation du salaire minimum le 1er mai dernier :

**** Augmentation de 4,17% des seuils d'admissibilité ****

BARÈMES DES REVENUS BRUTS ANNUELS

En vigueur le 31 mai 2019

Coût maximum	Revenus	Une personne seule	Un adulte et un enfant	Un adulte et deux enfants et plus	Conjoints sans enfant	Conjoints et un enfant	Conjoints et deux enfants et plus
GRATUIT	Revenu maximum ou Aide de dernier recours	22 750 $	27 834 $	29 714 $	31 661 $	35 424 $	37 306 $
VOLET AVEC CONTRIBUTION							
100 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	23 878 $	29 214 $	31 187 $	33 231 $	37 181 $	39 156 $
200 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	25 007 $	30 593 $	32 660 $	34 802 $	38 937 $	41 006 $
300 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	26 135 $	31 973 $	34 133 $	36 372 $	40 694 $	42 856 $
400 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	27 264 $	33 353 $	35 606 $	37 942 $	42 451 $	44 706 $
500 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	28 392 $	34 732 $	37 078 $	39 512 $	44 207 $	46 555 $
600 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	29 520 $	36 112 $	38 551 $	41 083 $	45 964 $	48 405 $
700 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	30 649 $	37 491 $	40 024 $	42 653 $	47 720 $	50 255 $
800 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	31 778 $	38 872 $	41 498 $	44 224 $	49 478 $	52 106 $

Nous participerons à l'effort de publiciser ces nouveaux seuils qui feront peut-être en sorte que de nouvelles personnes seront dorénavant admissibles financièrement à l'aide juridique.

DÉTOURNEMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS

L'an dernier, nous nous sommes joints à une nouvelle coalition, à l'invitation de l'un des groupes porteurs. Cette coalition demande l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants (PAE). Les PAE sont « défiscalisées » depuis 1997, c'est-à-dire qu'elles ne sont plus considérées aux fins des impôts comme un revenu imposable du parent qui la reçoit et elles ne sont plus déductibles d'impôt pour le parent payeur. Cependant, les PAE continuent d'être considérées comme un revenu du parent qui la reçoit lorsqu'on détermine le revenu d'un ménage dans le cadre de quatre (4) programmes sociaux : aide juridique, aide sociale, aide financière aux études et programmes d'aide au logement.

Des exemptions partielles ont été accordées au fil des ans dans certains programmes. Par exemple, à l'aide sociale, un parent peut conserver 100 $ par mois par enfant. Le reste est coupé de son chèque d'aide sociale. Résultat? Le parent qui paie la pension alimentaire en verse en fait une partie au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le parent qui la reçoit est pénalisé sur son chèque d'aide sociale. Pourtant, la prestation d'aide sociale n'est pas du tout supposée couvrir les mêmes besoins que ceux couverts par une pension alimentaire pour enfants.

La Coalition PAE a tenu quelques rencontres dans les locaux de la FAFMRQ. Plusieurs actions dans le cadre des élections ont eu lieu dans la province. Depuis les élections d'octobre, la pression a été maintenue par cette Coalition et ses allié.e.s.

Notre organisme a contribué à la rédaction d'un (1) communiqué de presse :

- « Mise à jour économique - Le gouvernement doit tout de suite mettre fin au détournement des pensions alimentaires pour enfants » (20 novembre 2018) : https://www.newswire.ca/fr/news-releases/mise-a-jour-economique---le-gouvernement-doit-tout-de-suite-mettre-fin-au-detournement-des-pensions-alimentaires-pour-enfants-700909021.html

Puis le dossier a évolué : adoption d'une motion unanime à l'Assemblée nationale en faveur de l'exemption totale des pensions alimentaires pour enfants des revenus des parents, puis le dépôt en décembre 2018 d'un projet de loi pour la réaliser.

Avant l'annonce du budget en mars 2019, la Coalition PAE a déposé un mémoire auprès du ministre des Finances dans le cadre des consultations pré-budgétaires.

Heureusement, la mobilisation a mené à une petite victoire ce printemps : dans son budget de mars 2019, le gouvernement a annoncé que bientôt, l'exemption de 100 $ par mois par enfant augmentera à 350 $ par mois par enfant. C'est un grand pas dans la bonne direction. Les familles prestataires de l'aide sociale dans cette situation auront plus d'argent dans leurs poches pour répondre à leurs besoins.

Nous poursuivrons nos actions pour demander la fin totale du détournement des pensions alimentaires pour enfants. Il demeure irresponsable et immoral de la part du gouvernement de venir piger dans les poches des enfants les plus pauvres pour financer les programmes sociaux. D'ailleurs, il nous faut encore attendre l'adoption d'un règlement pour que l'exemption de 350 $ par mois par enfant entre en vigueur.

ACCÈS DES PERSONNES IMMIGRANTES ET RÉFUGIÉES AUX MESURES SOCIALES

L'an dernier, nous avons mené à terme notre grand projet sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec. Nous avons publié notre deuxième édition du guide à l'intention des intervenant.e.s, créé une série de 8 dépliants vulgarisés disponibles en 6 langues, avons animé plusieurs ateliers grand public et donné de nombreuses formations destinées aux intervenant.e.s communautaires.

Cette année, nous aurions souhaité continuer ce projet en l'amenant plus loin : donner des formations à l'extérieur de Montréal et assurer une mise à jour en continu des informations contenues dans le guide. Malheureusement, notre demande de subvention au Fonds Accès Justice pour ce faire n'a pas été retenue. Sans financement additionnel, nous n'avons pas pu aller aussi loin.

Nous avons tout de même pu répondre à certaines demandes, tel qu'indiqué précédemment. Ainsi, nous avons donné ces ateliers et formations en lien avec l'accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec :

18 juin 2018 Centre Pauline-Julien	**Atelier sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales au Québec,** donné à des étudiant.e.s du programme d'éducation aux adultes	Env. 12 personnes
12 juillet 2018 dans les locaux des Services juridiques	**Formation sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales au Québec,** donnée aux juristes et intervenant.e.s de la Clinique juridique du Mile-end, Tyndale et Parc-Extension	12 personnes
12 octobre 2018 La Plaza	**Formation sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales au Québec,** donnée à des avocat.e.s de l'aide juridique dans le cadre de la journée de formation du CCJM	Env. 12 avocat.e.s de l'aide juridique
6 décembre 2019 CEDA	**Atelier sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales qui touchent les familles et la retraite,** dans le cadre des Café-Info du Service d'Aide aux nouveaux arrivants du CEDA	Env. 8 personnes
5 février 2019 Centre Pauline-Julien	**Atelier sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales au Québec,** donné à des étudiant.e.s du programme d'éducation aux adultes	29 personnes
20 février 2019 à Laval	**Présentation du guide sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales au Québec,** lors des Rendez-vous interculturels de Laval, un colloque organisé par la Direction régionale de Services Québec de Laval (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale)	100 personnes

Nous avons continué à rendre notre guide disponible gratuitement en format PDF. Nous avons aussi vendu 27 exemplaires du guide en français et 19 en anglais cette année. Notre guide continue donc de répondre à un besoin d'information des intervenant.e.s communautaires.

Nous avons aussi joint notre voix à un comité d'action regroupant des demandeurs d'asile et leurs allié.e.s pour revendiquer l'accès aux garderies subventionnées et CPE pour les familles dont les parents sont demandeurs d'asile. Cette démarche s'inscrit directement dans les suites que nous espérions donner à ce projet, afin de passer à l'action face aux injustices vécues par les familles immigrantes.

Dans le cadre de cette lutte, nous avons fait des entrevues dans certains médias :

- « Des demandeurs d'asile revendiquent l'accès aux services de garde subventionnés » (La Presse, 25 septembre 2018) : https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201809/24/01-5197802-des-demandeurs-dasile-revendiquent-lacces-aux-services-de-garde-subventionnes.php;

- 25 septembre 2018 : Entrevue radio avec Concordia Radio;

- 27 septembre 2018: Entrevue radio en studio à *CBC DayBreak with Mike Finnerty*;

- « *Asylum seekers file human rights complaint over lack of access to Quebec subsidized daycare » (CBC News*, 27 septembre 2018) : https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/refugee-claimants-asylum-seekers-quebec-daycare-cpe-1.4840527;

- Entrevue à la radio de CJAD avec Leslie Roberts : « *Asylum seekers are filing a human rights complaint over the removal of subsidized daycare* » (CJAD, 1er octobre 2018): http://www.iheartradio.ca/cjad/audio/asylum-seekers-are-filing-a-human-rights-complaint-over-the-removal-of-subsidized-daycare-1.8472619?mode=Article&autoplay=1.8472619.

Nous avons aussi signé une lettre ouverte : « Lettre de professionnel.les de la santé et intervenant.es sociaux pour demander l'accès aux garderies pour les demandeuses et demandeurs d'asile, maintenant! », adressée au ministre de la Famille Mathieu Lacombe. Nous avons également signé la pétition lancée le 24 septembre 2018 : https://chn.ge/2I9Qu97.

AIDE SOCIALE

CAMPAGNE « PAUVRE + CAPTIF »

Nous poursuivons notre participation très active à la campagne Pauvre + Captif qui dénonce la mesure limitant les séjours hors Québec pour les prestataires de l'aide sociale, une mesure punitive et sans fondement.

Rappel de la conjoncture : En avril 2015, cinq (5) nouvelles mesures à l'aide sociale étaient adoptées et sont entrées en vigueur dès le 1er mai 2015 :

1. Limitation de la durée des séjours à l'extérieur du Québec : sept (7) jours consécutifs maximum dans un mois ou quinze (15) jours cumulatifs dans un mois;

2. Perte de l'exemption pour revenus de travail si la rémunération est non déclarée;

3. Nouvelle comptabilisation des revenus de chambres et partage de logement;

4. Nouvelle valeur d'exemption des immeubles;

5. Prestation de 200 $ par mois (au lieu de 747 $) pour les personnes en désintoxication.

La campagne « Pauvre + Captif », menée sur les fronts politique, médiatique et judiciaire, trouve ses racines dans le vécu des personnes touchées et recueille leurs témoignages pour faire connaître la détresse humaine causée par la limitation des séjours hors Québec et la profondeur de l'atteinte à nos droits fondamentaux.

Cette année, la campagne a poursuivi ses actions, notamment :

- Une lettre ouverte a été publiée dans le journal Le Métro (juillet 2018) : « Une pensée pour les personnes qui n'ont jamais de vacances » (lien Internet non disponible);
- Une assemblée publique a été tenue au CEDA le 23 octobre 2018, réunissant environ 80 personnes;
- Une action pour demander au ministre Boulet d'abolir les restrictions des séjours hors Québec a eu lieu le 13 décembre 2019 :

- Envoi postal à tous les élu.e.s de l'assemblée du Québec : 13 décembre 2019;
- Semaine de fax et de téléphones rouges du 8 au 12 avril 2019 : Des centaines d'appels et de télécopies ont permis de rappeler au ministre Boulet que les prestataires d'aide sociale veulent l'abolition du règlement sur les séjours hors Québec;
- Le 22 mai 2019, une manifestation a pris la forme d'un cortège funèbre pour illustrer la gravité de l'impact de ce règlement aux politicien.ne.s responsables, et en pensant à ceux et celles qui ont été privé.e.s d'un deuil en compagnie de leurs proches. Cette action a été organisée principalement par le Projet Genèse et est soutenue par la campagne Pauvre + Captif;
- Le recours juridique pour contester par voie judiciaire la mesure concernant les séjours hors Québec est toujours en cours devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ);
- Projet Genèse a obtenu le statut d'intervenant amical dans le recours devant le TAQ;
- Une conférence de gestion a eu lieu ce printemps dans le dossier et il appert que le procès sur le fond de la contestation devrait finalement avoir lieu en décembre 2019;
- Des témoignages continuent d'être ajoutés sur le site Internet :
    - https://pauvreetcaptif.com/temoignages/

Les groupes à l'initiative de la campagne « Pauvre + Captif » sont : Action-Gardien, la Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles; Comité des sans emploi de Pointe-Saint-Charles; Front commun des personnes assistées sociales du Québec; Project Genesis/Projet Genèse; Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne; Welfare Rights Committee of South-West Montreal. Les rencontres de Pauvre + Captif ont généralement lieu dans nos locaux.

L'engagement et le parti pris des *Services juridiques communautaires* pour la défense des personnes assistées sociales ne font aucun doute. Notre participation à la campagne « Pauvre + Captif » est source d'inspiration pour toute notre équipe. Elle répond également à l'une de nos priorités de l'année, soit de dénoncer et de contester les lois et règlements qui compromettent les droits des personnes à faibles revenus.

MESURES PUNITIVES À L'AIDE SOCIALE

Nous avons continué notre participation à un projet de recherche universitaire sur les mesures punitives imposées par l'aide sociale. D'abord, nous avons finalisé nos démarches de recrutement de participant.e.s pour des entrevues individuelles concernant les coupures à l'aide sociale. Aussi, certain.e.s membres de notre équipe de travail ont participé à une autre phase du même projet de recherche, soit un focus group sur la défense individuelle et collective des personnes à l'aide sociale.

Ce projet de recherche est dirigé par les chercheuses Véronique Fortin (Université de Sherbrooke), Catherine Chesnay (UQAM) ainsi que Céline Bellot et Élisabeth Greissler (Université de Montréal). Il a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université de Sherbrooke.

Nous croyons qu'il est important de contribuer à cette recherche qui vise à mettre en lumière les conséquences de ces pénalités sur la vie des gens. Ces réalités sont peu étudiées par le milieu académique et nous croyons que notre participation s'inscrit dans notre mandat de défense collective des droits.

VICTIME D'ACTES CRIMINELS

Une victime d'actes criminels garde souvent des séquelles physiques et mentales des agressions qu'elle subit. Elle peut avoir aussi des conséquences financières, liées au besoin de s'éloigner de son agresseur et refaire sa vie.

Il est possible de poursuivre son agresseur au civil, mais cela prend des années et il faut que l'agresseur ait de l'argent pour que cela vaille la peine.

C'est pour ces raisons que la société québécoise a reconnu, par l'adoption de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels en 1972, que le crime violent contre la personne est un problème de toute la société, et que nous avons la responsabilité collective de prendre en charge les victimes des crimes violents.

Ainsi, une victime d'actes criminels impliquant la violence contre la personne (voies de fait, agression sexuelle, violence conjugale, etc.) peut faire une demande d'indemnisation auprès de l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC).

L'IVAC offre aux victimes :

- des indemnités pour les dommages physiques ou psychologiques permanents conservés après un acte criminel (aussi appelées indemnités pour atteinte à l'intégrité);

- des prestations de remplacement de revenu si la victime ne peut pas travailler;

- le paiement de soins et traitements (par exemple, un psychologue ou physiothérapeute);

- le remboursement des frais de déménagement et de résiliation de bail, si la victime doit quitter son domicile pour s'éloigner de l'agresseur.

L'IVAC fait partie de notre filet de sécurité sociale au Québec. Mais après le dépôt d'une demande d'indemnisation, les victimes ne sont pas forcément au bout de leur peine.

DES VICTIMES PÉNALISÉES PAR L'AIDE SOCIALE

Une victime conservant des dommages physiques ou psychologiques permanents après un acte criminel a droit à une indemnité. Si son atteinte est grande, elle recevra cette indemnité sous la forme d'une rente mensuelle qu'elle reçoit chaque mois. Si son atteinte est moins importante, elle recevra son indemnité en un seul versement.

Or, cette distinction a des conséquences énormes pour les prestataires de l'aide sociale. Une victime prestataire d'aide sociale qui reçoit une indemnité de 100 000 $ d'un coup ne sera pas nécessairement coupée; elle disposera d'un certain temps pour utiliser cet argent et des règles particulières s'appliqueront. Par contre, lorsque l'IVAC décide de verser les indemnités sous forme d'une rente mensuelle, l'aide sociale considère cette rente comme un revenu et coupe la prestation d'aide sociale d'autant. Conséquence : les victimes plus gravement atteintes et donc qui reçoivent leurs indemnités par le versement d'une rente mensuelle ne toucheront jamais un sou de plus. Un sou reçu de l'IVAC est un sou coupé à l'aide sociale. Cette indemnité qui est supposée servir à surmonter le traumatisme vécu s'envole en fumée, aspirée par l'aide sociale.

Nous menons donc une campagne avec des regroupements nationaux contre la comptabilisation par l'aide sociale des indemnités pour atteinte à l'intégrité que peuvent recevoir les victimes d'acte criminel. Nous contestons cette façon de comptabiliser les rentes par la voie d'un recours judiciaire.

L'état reconnaît la nécessité d'indemniser les victimes, mais lorsque celles-ci sont ou se retrouvent à l'aide sociale en raison d'un traumatisme, elles se font couper leurs prestations. Nous demandons au ministre Boulet de procéder à des changements réglementaires afin de mettre fin à cette injustice. Avec nos allié.e.s dans cette cause, nous avons tenu une rencontre avec monsieur Daniel Jean du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour discuter de cet enjeu le 14 novembre 2018.

Nous avons également porté cette question devant les tribunaux. La Cour supérieure en février 2019 nous renvoie au législateur et nous motive à continuer :

> « [57] Tel que mentionné lors de l'audition, le Tribunal est interpellé par l'impact de la Décision au niveau de la justice sociale.
>
> [58] Le législateur devrait réagir face à un tel impact.
>
> [59] Alors que la LIVAC prévoit l'indemnisation d'une personne victime d'un acte criminel aux fins de compenser sa perte d'intégrité physique ou psychique, cette indemnisation est, en bout de ligne, refusée à cette personne si, par malchance, elle est prestataire d'aide sociale ou le devient.
>
> [60] Le prestataire d'aide sociale est une personne comme toute autre personne, et souffre tout autant d'une perte d'intégrité physique ou psychique résultant d'un acte criminel contre sa personne.

> [61] Dans une telle situation, le prestataire d'aide sociale a certes des besoins additionnels, comme toute autre personne victime d'un acte criminel, et une compensation aux termes de la LIVAC a pour but, entre autres, de l'aider, de le soutenir à cet égard.
>
> [62] Pourquoi alors, parallèlement, diminuer le montant qui lui est alloué aux termes de la LAPF pour l'aider à faire face à ses besoins les plus élémentaires pour survivre!
>
> [63] Ce résultat est inacceptable, mais ni le TAQ ni le Tribunal ne peuvent modifier la LAPF et le RAPF afin de corriger cette apparente injustice sociale.
>
> [64] Il revient au législateur d'intervenir à cet égard. »

La Cour d'appel du Québec nous a également répondu en avril 2019 qu'elle n'interviendrait pas dans ce débat. Que dira la Cour suprême du Canada?

Il appartient entre-temps au ministre Boulet de modifier la loi pour que cesse cette situation inacceptable. Nous lui porterons le message de la Cour supérieure!

DROIT DES LOCATAIRES

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Encore cette année, nous avons participé aux actions du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) en lien avec la campagne « La Régie du logement : Assez du deux poids, deux mesures » (que nous avions l'habitude d'appeler « Régie du logement, Régie du lentement »). Cette campagne dénonce le traitement inéquitable des demandes déposées devant la Régie du logement qui fait en sorte d'accorder des dates d'audition qui favorise les droits des propriétaires.

Le RCLALQ revendique une réforme en profondeur de la Régie du logement. Nous avons appuyé officiellement leur projet de réforme. Nous avons fait signer la pétition du RCLALQ pour demander à l'Assemblée nationale de procéder à cette réforme. Nous avons aussi organisé le Jeudi de la Justice du 14 mars 2019 où un intervenant du RCLALQ a présenté son projet de réforme de la Régie du logement.

De plus, nous avons rédigé et déposé un mémoire concernant le projet de loi 16 (PL16) dans le cadre des consultations sur le sujet :
http://www.servicesjuridiques.org/wp-content/uploads/Me%CC%81moire-PL16-Services-juridiques-communautaires.pdf.

Le projet de loi 16 s'intitule *Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*. Notre organisme est très préoccupé par les dispositions qui concernent la Régie du logement. Une réforme de la Régie du logement est nécessaire, mais le PL16 est une réforme partielle qui, dans son ensemble, aura des conséquences désastreuses pour la protection des droits des locataires. Bien que nous accueillions favorablement certaines modifications, la plupart des changements seront faits au détriment des droits des locataires sans justification valable.

ESPACES EN VOIE DE DISPARITION

Action-Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles, porte avec le RIL-Comité logement la campagne « Espaces en voie de disparition », une campagne contre la gentrification (http://www.espacesendisparition.org/). Cette campagne comporte divers volets et vise à protéger le parc de logements locatifs du quartier qui disparaît petit à petit et à aider les locataires à défendre leurs droits. Un enjeu qui cause cette érosion est le phénomène de conversion de duplex ou triplex en maison unifamiliale ou en copropriété. Un autre découle des manigances des promoteurs immobiliers pour forcer les locataires à quitter afin de faire de leur immeuble un projet immobilier très lucratif.

Ces pratiques entrainent la disparition graduelle d'unités de logement locatif disponibles sur le marché. Cela met en péril la capacité des locataires de continuer de se loger dans le quartier, en plus de créer une pression à la hausse sur la valeur foncière avec les conséquences bien connues sur les prix des loyers restants.

Cette année, nous avons continué notre participation à la campagne « Espaces en voie de disparition ». Notre organisme a contribué aux réalisations suivantes de ce comité :

- Nous avons co-organisé un Jeudi de la Justice le 6 septembre 2018 sur le droit au logement et la marche du FRAPRU;

- Nous avons fait le suivi de la mobilisation de la Marche pour le droit au logement organisée par le FRAPRU en septembre 2018;

- Nous avons pris connaissance de l'étude sur le logement à Pointe-Saint-Charles réalisée par le RIL;

- Nous avons fait une présentation des enjeux et actions prévues dans le cadre de la campagne lors d'une assemblée générale mensuelle d'Action-Gardien;

- Nous avons co-organisé un Jeudi de la Justice le 14 mars 2019 sur la réforme de la Régie du logement revendiquée par le RCLALQ et le projet de recherche sur les mécanismes de conversion de logements en copropriétés;

- Nous avons accompagné des chercheur.e.s du CURE (Échange de Recherche Communauté-Université) qui font de la recherche sur les mécanismes :

    - Discussion sur les objectifs et méthodes du projet de recherche;

    - Rencontres avec les chercheur.e.s;

    - Recrutement des participants aux focus groupes;

    - Prêt de salle pour la tenue des focus groupes;

    - Lien avec les membres du comité Espaces en voie de disparition.

- Un membre de l'équipe a co-rédigé une note socioéconomique publiée par l'IRIS (janvier 2019) intitulée « Spéculation immobilière et l'accès au logement : trois propositions pour Montréal » : https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Spe_culation_immobilie_re_-_Logement_locatif_WEB.pdf;

- Le Journal Le Métro a publié un article sur ce texte de Louis Gaudreau et Manuel Johnson (22 janvier 2019) : « Montréal doit mieux protéger son parc locatif, soutient l'IRIS » https://journalmetro.com/actualites/2067169/montreal-doit-mieux-proteger-son-parc-locatif-tranche-liris/;

- Une entrevue a été donnée à V Télé, édition du 23 janvier 2019 (vers 8-9 minutes) : https://noovo.ca/videos/nvl/nvl-du-23-janvier-2019;

- Nous avons participé et pris la parole lors de la manifestation du 15 avril visant à dénoncer les impacts de la gentrification du quartier et pour demander à l'Arrondissement Le Sud-Ouest et la Ville de Montréal des mesures concrètes et urgentes. Nos demandes sont:

    1) Rendre conditionnel l'octroi de permis pour travaux au maintien de la tenure locative du logement;
    2) Imposer des réserves foncières sur les propriétés menacées afin de freiner les conversions;
    3) Que nos élu.es municipaux interpellent le gouvernement du Québec pour qu'il légifère à l'égard du zonage préservant la tenure locative des unités d'habitation, sans quoi la Ville de Montréal ira de l'avant avec son propre projet de règlement assurant le bien-être général de sa population et sa capacité à se loger.

- Pour le communiqué de presse (15 avril 2019), cliquez ici.
- Pour lire l'article du journal Métro (16 avril 2019), cliquez ici.
- Pour voir toutes les photos de la manifestation, cliquez ici.

REHAUSSEMENT DU FINANCEMENT DU MILIEU COMMUNAUTAIRE

Cette année, notre organisme a connu une augmentation de près de 30% de notre subvention provenant du SACAIS et de son programme de Promotion des droits. Nous croyons que ce rehaussement ainsi que l'indexation de 1% sont le résultat de la mobilisation des dernières années pour un meilleur financement du communautaire, notamment la campagne « Engagez-vous pour le communautaire ».

Ces sommes additionnelles nous permettront de mieux remplir notre mission de défense collective des droits. Bien que plusieurs enjeux liés au financement des groupes communautaires demeurent, nous considérons ce rehaussement comme un gain collectif.

ACTIVITÉS DE CONCERTATION DANS LES QUARTIERS POINTE-SAINT-CHARLES ET PETITE-BOURGOGNE

Nous avons participé à diverses luttes et manifestations pour la reconnaissance des droits économiques et sociaux et l'amélioration des conditions de vie des populations des quartiers desservis. La défense des droits des citoyen.ne.s passe en premier lieu par l'amélioration de leurs conditions de vie. Pour ce faire, il demeure pour nous essentiel d'ancrer notre travail dans la réalité des milieux de vie que constituent les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, et de participer aux instances de concertation et aux actions collectives de défense et de revendication des droits.

Nous participons aux tables de concertation de chacun des quartiers (rencontres régulières, assemblées générales et/ou comités de travail). Plus particulièrement :

TABLE DE CONCERTATION DE POINTE-SAINT-CHARLES ACTION-GARDIEN

- Participation aux assemblées générales mensuelles;
- Participation à l'assemblée générale annuelle;
- Participation au comité Défense des droits;
- Participation au comité Attribution de fonds;
- Participation à certains volets de la campagne « Espaces en voie de disparition »;
- Participation à des rencontres-discussions sur des dossiers de quartier, notamment sur le portrait de quartier, avec des représentants de Centraide concernant leur cadre et sur les enjeux de développement du secteur Bridge-Bonaventure.

TABLE DE CONCERTATION COALITION DE LA PETITE-BOURGOGNE

- Participation à l'assemblée générale annuelle;
- Participation au comité Aménagement et milieu de vie;
- Contributions régulières au journal *Vues sur la Bourgogne*;

En effet, nous avons rédigé des articles pour le journal communautaire *Vues sur la Bourgogne* de la Coalition de la Petite-Bourgogne, disponible en français et en anglais. Ce journal est distribué dans tout le quartier et est entièrement bilingue :

- « De l'aide pour les victimes d'actes criminels », Vol. 7, no. 2, Été 2018, p. 14 : http://petitebourgogne.org/images/Journal/Journal-ete-2018-web.pdf;
- « La légalisation du cannabis : quelles conséquences sur vos droits?», Vol. 7, no. 3, Automne 2018, p. 5 :

http://petitebourgogne.org/images/Journal/VuessurlaBourgogne_septembre2018_siteweb.pdf;

- « Reprise de logement et évictions : protections légales et spéculation », Vol. 7, no. 4, Hiver 2019, p. 10 : http://petitebourgogne.org/images/Journal/Vues_sur_la_Bourgogne_decembre_2018web.pdf;
- « La médiation, c'est quoi? », Vol. 8, no. 1, Printemps 2019, p. 8: http://petitebourgogne.org/images/Journal/VuessurlaBourgogne-mars2019-WEB.pdf;
- « Arrêtons le détournement des pensions alimentaires pour enfants! », Été 2019 (publication sous peu).

Localement, nous avons transmis de l'information sur nos activités aux babillards communautaires :

POINTE-SAINT-CHARLES

- Infolettre hebdomadaire des groupes;
- Envoi sur les listes 'membres' et 'quartier' d'Action-Gardien.

PETITE-BOURGOGNE

- Journal Vues sur la Bourgogne;
- Liste courriel via la Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé.

Nous avons tenu des kiosques d'information à l'occasion de différentes activités organisées par des organismes partenaires. Nous avons fait de l'affichage et de la diffusion pour chacune des activités des *Jeudis de la justic*e dans les lieux publics et les organismes des deux quartiers. Nous avons également diffusé nos activités via les outils de communication de la Table de concertation Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles et de la Table de concertation de la Petite-Bourgogne.

SOUTIEN AUX ORGANISMES

Il nous arrive de recevoir des demandes pour soutenir des organismes communautaires partenaires. Parfois nous pouvons apporter notre soutien, parfois non. Nous le faisons autant que possible, en fonction de nos connaissances, compétences, et disponibilités. Cela fait partie de notre mission et reflète l'étroite collaboration et la solidarité que nous souhaitons cultiver au jour le jour avec nos allié.e.s.

Cette année, nous avons été en mesure d'apporter notre soutien notamment de la façon suivante :

- Co-animation d'une assemblée générale spéciale d'un organisme;
- Accompagnement d'une équipe de travail dans le cadre d'un départ à la retraite;
- Participation à un comité de travail pour la négociation d'une convention de financement;
- Quelques recherches sur des questions juridiques;
- Révision d'un guide sur les droits publié par un organisme.

ANCRAGE DANS LE MILIEU JURIDIQUE ET LE MILIEU JURIDIQUE COMMUNAUTAIRE

En tant qu'unique Centre local d'aide juridique au Québec et comptant parmi le peu d'organismes juridiques communautaires ayant une mission comme la nôtre, il est important de créer des liens avec d'autres organismes et institutions juridiques. Cela nous aide à remplir notre mission, renouveler nos façons de faire et développer des collaborations précieuses.

Ainsi, comme à chaque année, nous avons participé au forum annuel du Regroupement des cliniques juridiques, organisé par Pro Bono Québec le 14 décembre 2018. Ceci nous permet de continuer à tisser nos liens avec divers organismes communautaires juridiques, partager nos expériences et défis, ainsi qu'approfondir nos réflexions quant à notre place dans l'éventail de mesures d'accès à la justice.

Par ailleurs, pour la quatrième année, nous avons créé un partenariat avec Pro Bono UQAM. Nous avons participé à son programme de jumelage en accueillant un étudiant de l'UQAM dans notre organisme qui a grandement contribué au développement d'argumentaires dans certains dossiers.

Nous avons aussi animé deux formations destinées à des avocat.e.s de l'aide juridique. Nous avons beaucoup apprécié ces invitations. Ces formations ont été de beaux moments où nous avons pu partager notre expérience de Centre local d'aide juridique et mieux faire connaître notre organisme. La première formation a été donnée le 12 octobre 2018 lors d'une journée de formation organisée par le CCJM (Centre communautaire juridique de Montréal). Elle a porté sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales au Québec et a réuni une douzaine d'avocat.e.s. La deuxième formation était une toute première pour nous. Elle a eu lieu le 15 novembre 2018, lors des journées d'études de la Commission des services juridiques. Intitulée « Aide sociale : Quand l'action collective s'invite au TAQ », cette formation nous a permis de discuter des liens entre la défense collective des droits et la défense individuelle devant les tribunaux et aussi de la rencontre entre les milieux juridique et communautaire. Nous y avons présenté la campagne Pauvre + Captif, comme un exemple d'une campagne menée simultanément sur les fronts politique, médiatique et judiciaire. Nous estimons à une centaine le nombre d'avocat.e.s présent.e.s à cet événement.

À la demande de la Direction régionale de Services Québec, nous avons fait une présentation lors du colloque « Rendez-vous interculturels » tenu à Laval le 20 février 2019. Nous y avons présenté notre guide et dépliants sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales au Québec. Une centaine d'intervenant.e.s y ont assisté.

Finalement, nous avons été invités à faire partie d'un panel lors du colloque « Culture juridique des droits de la personne et justiciabilité des droits sociaux: nouvelles perspectives », organisé par la faculté de droit de l'Université Laval. Ce colloque aura lieu à Québec le 6 juin 2019. Nous espérons en revenir inspirés par de nouvelles pistes d'action et de nouvelles collaborations.

AUTRES COLLABORATIONS JURIDIQUES :

- Un avocat fait partie du comité de liaison de la Régie du logement du Barreau de Montréal;
- Une avocate fait partie du comité sur l'accessibilité à la justice du Barreau du Québec;
- Un avocat fait partie du comité de droit administratif du réseau de l'aide juridique.

PRIORITÉS 2019-2020

Pour bien remplir notre mission, nous devons nous assurer de toujours :

- maintenir l'offre de services juridiques individuels et collectifs de qualité dans un contexte où il y a des changements dans l'équipe, et
- continuer toute mesure d'éducation aux droits, de diffusion et vulgarisation de l'information juridique.

Considérant que cette mission est au cœur de nos préoccupations au quotidien, il importe tout de même de définir quelques priorités pour l'année qui vient afin de guider nos actions.

Ainsi, les priorités suivantes seront soumises à l'assemblée générale annuelle de juin 2019 par le conseil d'administration et l'équipe de travail pour la prochaine année :

VIE ASSOCIATIVE

- Planifier une programmation 2020 pour célébrer nos 50 ans;
- Créer un nouveau dépliant de l'organisme.

DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

- Poursuivre la lutte contre les attaques de nos gouvernements envers les services publics et les programmes sociaux, et dénoncer par des actions en justice et prises de positions publiques les lois qui compromettent les droits des personnes à faible revenu, particulièrement en matière d'aide sociale;
- Poursuivre la lutte contre la gentrification, contre les attaques des promoteurs immobiliers et pour les droits des locataires de demeurer dans des logements décents, salubres et abordables.

ACCÈS À LA JUSTICE

- Approfondir nos réflexions sur les enjeux d'accès à la justice, notamment :
    - en maintenant notre *leadership* au sein de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique;
    - en demeurant vigilants quant au nombre et aux motifs de refus de demandes d'aide juridique.